

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

EMBARGO JUSQU'AU 14.07.2011 – 5:40 PM

Attribution du marché public relatif à la construction et à l'entretien d'une nouvelle prison à Leuze-en-Hainaut au consortium *Future Prisons* dont Cofinimmo fait partie

Bruxelles, le 14.07.2011, 5:40 PM CET

Ce jeudi 14 juillet le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Monsieur Didier Reynders, et le Ministre de la Justice, Monsieur Stefaan De Clerck, ont signé le contrat avec le consortium *Future Prisons*, constitué de Cofinimmo, Cordeel Zetel Temse et Willemen, en vue de la construction d'une nouvelle prison à Leuze-en-Hainaut.

Le 01.06.2011 ledit consortium avait été désigné 'Preferred Bidder' pour ce marché public belge, élaboré sur le modèle Design-Build-Finance-Maintain, et pouvait dès lors entamer les négociations contractuelles finales en vue du financial closing prévu pour début septembre.

Il est dans l'intention de Cofinimmo de constituer une société de projet (*FPR Leuze SA*) avec une participation au capital à hauteur de 50%, le solde étant détenu par les autres membres du consortium. Le contrôle sur cette société sera conjoint. Elle sera mise en équivalence dans les états financiers de Cofinimmo.

Cofinimmo reprendra le solde des actions de *FPR Leuze SA* lors de la délivrance du Certificat de disponibilité de l'immeuble par la Régie des Bâtiments (prévue pour le dernier trimestre de 2013). A ce moment Cofinimmo exercera un contrôle exclusif sur la société et dès lors la société sera consolidée par intégration globale.

Le projet, dont le coût global sera de l'ordre de la centaine de millions d'euros, sera financé par *FPR Leuze SA* sur fonds propres et par un crédit court terme. Le remboursement de ce crédit se réalisera à la livraison via la cession de 90% des créances de redevances d'investissement qui couvrent une période de 25 ans. *FPR Leuze SA* conservera le solde de ces redevances ainsi que la totalité des autres redevances qui concernent principalement l'entretien. Elles seront affectées au paiement des services d'entretien sous-traités à des firmes spécialisées. *FPR Leuze SA* s'est déjà assuré du crédit court terme et de la cession des créances de redevances d'investissement.

L'Arrêté Royal sur les Sicafi du 07.12.2010 avait notamment pour but de favoriser la participation de celles-ci à des Partenariats Publics-Privés relatifs à des bâtiments utilisés par les autorités publiques, en élargissant la notion de 'bien immobilier' à certains égards notamment quant aux contrats de location-financement. La réalisation de la prison de Leuze-en-Hainaut en sera une première application concrète.



Pour tout renseignement :

Ingrid Schabon

Corporate Communications Manager

Tel.: +32 2 777 08 77

ischabon@cofinimmo.be

Jean-Edouard Carbonnelle

Chief Financial Officer

Tel.: +32 2 373 00 08

jcarbonnelle@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3 milliards, représentant une superficie totale de 1 700 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux et les maisons de repos. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal belge Sicafi et du statut fiscal français SIIC. Au 30.06.2011, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

together in real estate